

Original direkt weitergeleitet

p.B.15.21.Bu.-BAC/TW

Berne, le 4 décembre 1987

p.B.15.50

Note à la Division politique I

Nous aimerions profiter de votre consultation au sujet de l'éventuelle visite de M. Jivkov pour rappeler les critères déterminant tel ou tel type de visite.

A) Visites d'Etat (une par année)

Notre pratique, à l'exception récente du Portugal, veut que l'hôte étranger émette un signal discret nous laissant entendre qu'il répondrait positivement à une invitation du Conseil fédéral à se rendre en visite d'Etat en Suisse.

Le Conseil fédéral, obligatoirement saisi de l'affaire par notre Département, décide de l'opportunité politique d'une telle invitation et, plus tard, de sa délégation aux différentes parties du programme.

B) Visites officielles
de Chefs d'Etat ou de Premiers Ministres

Cette nouvelle catégorie de visites, inaugurée cette année par le Président Alfonsin et le Roi Hussein, donne au Conseil fédéral, obligatoirement saisi par notre Département (programme + délégation), la liberté de manoeuvre et l'initiative politique d'inviter tel ou tel hôte étranger conformément à ses intérêts, ce qui n'est pas toujours le cas avec les visites d'Etat.

- 2 -

A cet avantage politique évident s'ajoute un autre élément fort important pour le Conseil fédéral puisque sa présence in corpore n'est pas requise comme elle l'est lors des visites d'Etat. Sa participation aux différentes parties du programme se détermine, dès lors, sur une base à la fois personnelle, politique et professionnelle.

Sur le plan protocolaire, ce type de visite offre l'avantage optique d'être paré, pour l'hôte, de presque tous les atours d'une visite d'Etat : honneurs militaires, logement au Lohn (pour les Chefs d'Etat), présentation du CD, excursion. Qu'un nombre réduit d'invités au dîner officiel soient présents à l'Hôtel Bellevue plutôt qu'au Rathaus ou que le train spécial du Conseil fédéral ne soit pas engagé, importe peu en fin de compte.

Par contre, comme l'expérience le démontre, une visite officielle ne diminue pas l'engagement du Protocole et impose pratiquement les mêmes problèmes à résoudre que pour une visite d'Etat (2 à 3 mois de préparatifs).

Quant au coût d'une visite officielle, il s'avère, curieusement, proportionnellement plus élevé qu'une visite d'Etat, ce qui s'explique car, en général, les frais de l'excursion du 2e jour d'une visite d'Etat sont pris en charge par le canton visité, alors qu'ils nous incombent lors d'une visite officielle.

C) Visites officielles de travail
de Chefs d'Etat ou de Premiers Ministres

L'adjectif "officiel" ne signifie rien d'autre que l'officialisation de l'acceptation d'une requête de l'hôte étranger de rendre visite aux autorités fédérales, et de son invitation à Berne.

- 3 -

Ainsi, celui qui demande à être reçu l'est si telle est la volonté de notre Chef de Département. Le Conseil fédéral ne se prononce pas sur l'opportunité d'une telle visite, tout au plus souhaite-t-il en être informé au préalable.

Pour éviter tout malentendu avec des Chefs d'Etat pour lesquels les aspects protocolaires prédominent, l'hôte étranger doit avoir accepté à l'avance les éléments d'une telle visite d'un jour (ex. Abdou Diouf, Mobutu), qui se compose, en principe :

- d'entretiens officiels présidés par le Chef du DFAE;
- d'un entretien particulier avec le Président de la Confédération;
- d'un déjeuner officiel présidé par le Chef du DFAE (ou coprésidé avec le Président de la Confédération suivant l'hôte étranger);
- d'une conférence de presse à l'Hôtel Bellevue (si l'hôte étranger en exprime le désir).

En guise de conclusion, l'essentiel réside dans l'égalité de traitement assurée entre hôtes étrangers entrant dans les catégories de visites décrites ci-dessus.

* * *

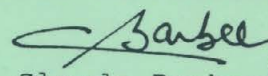
Quant à la période présumée - avril 1988 - d'une éventuelle visite de M. Jivkov, le soussigné attire votre attention sur le fait que son Service ne pourrait s'en voir confiée l'organisation, à la veille de la visite d'Etat du Président Soares, qu'à la condition qu'elle revête la forme d'une visite de travail d'un jour telle que mentionnée plus haut. Et encore, l'expérience de la difficile et longue préparation de la visite du MAE bulgare Mladenov ne nous incite guère à croire possible la visite de M. Jivkov à ce moment-là

- 4 -

Nous vous signalons en outre la visite la visite du Secrétaire général de l'ONU prévue pour le 18 avril, qui ne sera pas sans incidence non plus sur notre Service.

En dernier lieu, et c'est peut-être le plus important, nous aimerions relever qu'avec M. Jivkov un précédent serait créé, une brèche serait ouverte dans laquelle nombre de Chefs d'Etat de l'Est (Ceaucescu, etc.) ou du Sud (Pinochet, et pourquoi pas Kadhafi...) essaieraient de s'engouffrer afin de recevoir, à bon compte, une légitimité internationale dont ils ont, pour la plupart, d'autant plus soif qu'ils en sont largement privés à l'intérieur.

Le Chef du Protocole :


Claude Barbey

cc :

- Monsieur le Secrétaire d'Etat E. Brunner
- Monsieur l'Ambassadeur A. Rüegg
- Monsieur l'Ambassadeur P.A. Ramseyer
- Secrétariat du Chef du DFAE
- CO / CMJ
- W 144

Kopie(n) direkt weitergeleitet